

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 décembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt décembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

TARIFS DES
CONCESSIONS
FUNERAIRES 2018
DANS LE CIMETIERE
COMMUNAL.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS (à partir de 20h40), Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h15), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel BENHAROUS par Patrick CARROUER (jusqu'à 20h40), Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Camille FALQUE par Madeline DA SILVA (jusqu'à 20h15), Narcisse NGAKA par Christian LAGRANGE, Delphine PUIPIER par Isabelle DELORD, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENTS:

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Gérard MESLIN

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171220-D173-17-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017**OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES 2018 DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la délibération D136/16 du 7 décembre 2016 fixant pour l'année 2017, les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal en terrain général et en Columbarium,**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder pour l'année 2018, avec une application au 1^{er} janvier, à l'augmentation de ces tarifs de 2 %,**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : FIXE** comme suit les tarifs applicables aux concessions funéraires à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Concessions en terrain général	Concessions décennales	202 €
	Concessions trentenaires	606 €
Concessions en columbarium (Cases et caveau-urnes avec marbrerie d'origine)	Concessions décennales	356 €
	Concessions trentenaires	1068 €
Concessions en columbarium (Caveau-urnes sans marbrerie d'origine)	Concessions décennales	202 €
	Concessions trentenaires	606 €
Plaque d'identification au Jardin du souvenir	Concessions décennales	114 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **22 DEC. 2017**
- et de son affichage le **26 DEC. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20171220-D173-17-DE Date de télétransmission : 22/12/2017 Date de réception préfecture : 22/12/2017
--

Délibération votée par :

32 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171220-D173-17-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

